

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-09-24/12

Nombre de conseillers en exercice 25
 Quorum 13
 Présents 18
 Votants 21

Le vingt-quatre septembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,
 Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB
Absents excusés Magali BACLE, Malo TRICCA, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF
Pouvoirs Nicolas TRICCA a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Véronique CORNU a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON
Secrétaire Etienne FLEURY

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Chatain, conseiller délégué aux finances rappelle que conformément à l'instruction budgétaire et comptable de la M57 autorise le Conseil Municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune de Soucieu-en-Jarrest, à travers les inscriptions suivantes :

Section de Fonctionnement

Sens	Service	Objet	Chap	Compte	Fonction	Montant
D	Culture	Régul écrit Location scène mobile	011	611 61351	311 311	-500,00 € 500,00 €
D	Sport	Entretien terrains tennis	011	61521	321	5 580,00 €
D	Patri bati	Régul écrit réparation piano école maternelle	011	615221 615228	510 510	-500,00 € 500,00 €
D	Adm	Dépenses diverses	011	6228	020	-13 045,60 €
D	Biblio	Dépenses diverses	011	6232	313	2 960,00 €
D	Evènementiel	Régul écrit Prestation sécurité	011	6232 6282	023 023	-2 673,00 € 2 673,00 €

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-216901769-20250924-DE20250924_12-DE

D	Adm	Créances éteintes	65	6542	020	278,12 €
D	EPR	Subvention OGEC	65	6558	213	7 115,00 €
D	EPP	Abonnement numérique	65	65811	212	1 440,00 €
D	Adm	Frais amende	65	65881	020	1 500,00 €
D	Adm	FPIC	73	739221	020	5 816,00 €
Total dépenses						11 643,52 €
R	Adm	Régl résultat	002	002	020	204,42 €
R	Adm	Produits SYDER	75	75861	020	11 439,10 €
Total recettes						11 643,52 €

Section d'Investissement

Sens	Service	Objet	Chap	Compte	Fonction	Montant
D	Adm	Levé topographique mairie	20	2031	020	800,00 €
D	Urba	Révision PLU	20	202	54	49 000,00 €
D	Urba	Révision PLU	20	2032	414	-40 000,00 €
D	Adm	Parapheur électronique	205	2051	020	1 308,00 €
D	Voirie	Terrains nus	21	2111	845	-22 198,80 €
D	Eglise	Remise en état clocher	21	2128	312	6 433,00 €
D	Voirie	travaux réseau Ch Chapitelle	21	21533	845	4 119,00 €
D	Patr Bâti	Equipement poste à souder	21	2158	510	538,80 €
D	Adm	Régul écrit pour mobilier de bureau	21	21838	020	-4 270,38 €
				2185	020	4 270,38 €
TOTAL DEPENSES						- €

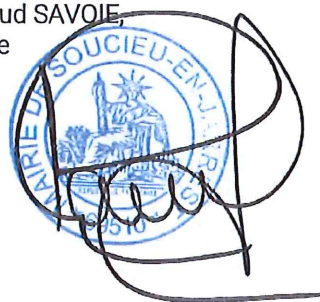
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal (section fonctionnement et investissement) – exercice 2025, telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Etienne FLEURY,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

202509104

ID : 069-216901769-20250924-DE20250924_12-DE

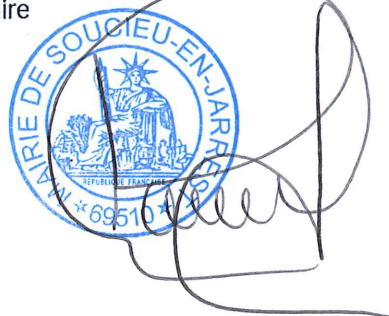
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 18/09/2025

Dépôt en Préfecture le 26 SEP. 2025

Publication le 29 SEP. 2025

Arnaud SAVOIE,
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

